



RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'EXERCICE 2012

PREAMBULE

La Commission de gestion (ci-après CG), composée de Mesdames Marina de Watteville et Véronique Rodondi ainsi que de Messieurs Jean-Pierre Chapalay, Président, Christian Marrel et Frédéric Zurcher, s'est réunie à 7 reprises entre le 18 avril et le 23 mai 2013, séances parmi lesquelles ont eu lieu le 22 avril une séance de présentation par la Municipalité du Rapport de gestion 2012 et des Comptes communaux 2012 et le 8 mai 2012 une séance consacrée aux «Questions orales» de la commission de gestion et de la commission des finances à la Municipalité.

L'année 2012 a été une année ordinaire sans événements particuliers.

COMPTE-RENDU DE LA VISITE

Le 14 mai dès 18h00, les commissions de gestion et des finances ont visité avec la Municipalité, le Chef du service technique et le Président du Conseil, l'Espace Cancoires, l'Auberge communale et la Maison Pasche.

Espace Cancoires

Le local des Jeunes, sis au rez-de-chaussée, dont la Société a été mise en veilleuse fin 2012 a été aménagé (remplacement d'un WC par une douche) pour la mise en location début 2013 d'un appartement de 2 pièces et demie.

Le local du Club des Aînés "L'ARC-EN-CIEL", sis au 1^{er} étage à côté de l'appartement du concierge, est un local spacieux et bien aménagé, dans lequel des groupes d'aînés se retrouvent régulièrement pour diverses activités (jeux, travaux manuels, initiation à l'informatique et à l'anglais). Une bibliothèque bien achalandée occupe l'une des parois.

Le Centre de Vie Infantile "Les Moussaillons" occupe le dernier étage. Il a une capacité d'accueil de 22 places réparties comme suit:

- 5 places en Nursery pour des enfants de 2 mois à 18-24 mois,
- 7 places chez les trotteurs pour des enfants de 18-24 mois à 30-36 mois,

- 10 places chez les grands pour des enfants de 30-36 mois à l'âge d'entrée au cycle initial.

L'espace disponible a été judicieusement réparti, les locaux et installations ont été aménagés et équipés par secteur (chambres de repos, espaces de jeux et sanitaires) en fonction des enfants à accueillir. Une place extérieure de jeux située à l'arrière de l'immeuble est à disposition des grands.

Auberge communale

La visite de l'Auberge communale s'est limitée aux locaux d'exploitation du café-restaurant, des locaux communs et des combles.

Le café-restaurant comprend une salle à boire de 20 places, une salle à manger de 50 places et une terrasse à ciel ouvert pour 30 personnes ainsi que les locaux et installations nécessaires à son exploitation.

Le sous-sol comprend une cave à vin, divers rayonnages, une douche et un vestiaire pour le personnel, un bloc de réfrigération avec une chambre réfrigérée et une chambre froide.

Le rez-de-chaussée est occupé par le café-restaurant et ses sanitaires, la cuisine professionnelle équipée dernier cri, à l'arrière il y a l'entrée pour les appartements situés à l'étage, les boîtes aux lettres, les locaux communs de rangement et la buanderie.

Les canaux de ventilation des salles et de la cuisine de l'Auberge montent du rez-de-chaussée aux combles où se situent les installations de ventilation qui, pour respecter les normes de récupération de chaleur, occupent un volume beaucoup plus important que prévu initialement. De ce fait, les combles ne pourront plus accueillir deux petits appartements. Tout au plus, il pourrait être envisagé de les aménager en attique pour des appartements du 1^{er} étage.

Maison Pasche

La maison Pasche est en cours de finition, elle comprend une cave qui sera utilisée pour entreposer le matériel de la terrasse du café-restaurant durant l'hiver et six petits appartements soit deux situés au rez-de-chaussée et quatre avec mezzanine à l'étage. La mise en location est envisagée pour le mois d'octobre.

EXAMEN DE TROIS DOSSIERS PARTICULIERS TRAITES PAR LA MUNICIPALITE AU COURS DES ANNEES 2011 ET 2012

La CG a tenu à examiner, parmi les dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2011 et 2012, ceux concernant:

1. Bâtiment de l'Auberge communale et Coin d'En Haut
2. Route du Burenos – entrée zone densifiée
3. Passage à pied entre le chemin des Gottes et la route de la Louche

1. Bâtiment de l'Auberge communale et Coin d'En Haut

Lors de la mise en soumission de l'exploitation de l'auberge communale, la Municipalité a retenu 3 dossiers sur les 10 rentrés.

Au vu des 3 dossiers retenus, le choix définitif paraît judicieux et l'idée d'impliquer les futurs tenanciers à la transformation des locaux et à leur agencement a été perçue comme un plus lors de l'examen du préavis.

Avec le recul, l'on constate que le couple engagé a une conception différente de l'exploitation d'une auberge communale de celle à laquelle nous avons été habitués. Les heures d'ouverture ont été définies de manière à limiter le personnel nécessaire à l'exploitation de l'établissement. L'accent a été mis sur une gastronomie de qualité avec une offre relativement restreinte.

Notre auberge a perdu son caractère d'auberge du terroir, style brasserie, où il fait bon se rencontrer entre amis pour l'apéritif ou boire un verre après une séance ou une répétition et éventuellement consommer un en-cas. L'avenir nous dira si cette option va répondre avec succès aux attentes légitimes de la population.

La mise en exploitation de l'auberge a nécessité l'attribution de places de parc réservées à son usage exclusif. Ces places restent inoccupées en dehors des heures d'ouverture soit la majeure partie de la journée et sont rarement toutes occupées. Cette situation irrite la population, ce d'autant plus que certaines activités qui ont lieu à la grande salle ne concordent pas avec les heures d'ouverture et que voir ces places inoccupées alors que l'on cherche une place de parc contribue à renforcer le sentiment de frustration. La situation va encore évoluer avec la mise en place de la terrasse de l'auberge et la mise en location de la maison Pasche à laquelle la Municipalité devra attribuer des places de parc à l'usage exclusif des locataires. Dès lors les places de parc derrière l'église ne seront plus accessibles au public.

La Municipalité avait prévu et élaboré plusieurs solutions permettant une exploitation satisfaisante de la grande salle et de l'auberge, notamment en prévoyant un parking souterrain d'une cinquantaine de places dans le cadre des constructions du PPA Coin d'En Haut. Suite aux oppositions liées au trafic généré par ces places au Coin des Corbaz, la Municipalité a renoncé à la construction d'un étage supplémentaire de parking qui aurait permis d'y intégrer un parking communal à usage privé. Dès lors, le promoteur a construit uniquement les places de parc nécessaires aux bâtiments construits. Fin 2012, ce même promoteur a mis à l'enquête un loft sur le passage à piéton prévu notamment pour assurer le cheminement entre le projet de parking abandonné et la place du village. N'étant plus en mesure de mettre à disposition de ce loft une place de parking privée, ce promoteur a demandé une dérogation concernant une place de parking selon l'art. 59 RCAT qui prévoit une contribution de Fr. 8'000.00 par place manquante. Ces contributions doivent ensuite être utilisées par la Commune pour la construction de places de parc accessibles au public.

Début 2012, la Municipalité a saisi une nouvelle opportunité de créer quelques places supplémentaires dans le parking souterrain lié à l'enquête de deux bâtiments contigus au chemin du Courtillet 1. Ces places étaient notamment destinées aux locataires de la maison Pasche. A nouveau, les oppositions à la construction d'un

parking plus grand que nécessaire pour les bâtiments mis à l'enquête et à l'accroissement de la circulation au chemin du Courtillet ont provoqué une nouvelle enquête et l'abandon de ces places supplémentaires.

Les opposants au parking communal du PPA Coin d'En Haut, notamment quelques habitants du Coin des Corbaz, et aux places supplémentaires au Courtillet 1, ont ainsi contribué à la création d'une situation inextricable au Coin d'En Haut.

Si de telles attitudes égoïstes de quelques habitants qui veulent garantir leur confort à tout prix, sans se rendre compte que c'est au détriment d'autres habitants, persistent, il ne sera plus possible d'aménager et de construire de manière cohérente.

2. Route du Burenoz – entrée zone densifiée

Lors de la présentation du préavis 06/2011, la Municipalité se posait la question de l'intégration du débouché des immeubles Auteuil-Longchamp sur la route du Burenoz.

En 2006, plusieurs séances sont organisées pour la mise en place d'un modérateur de trafic au Burenoz-Rouvène.

De août à décembre 2011, plusieurs séances de chantier sont organisées et divers projets sont proposés à la hauteur des immeubles Auteuil-Longchamp.

En 1996 (déjà), un courrier du Département des travaux publics disait qu'il n'était pas nécessaire de mettre à l'enquête le ralentisseur. En attendant, une place de containers est construite au chemin de la Rouvène.

Différents plans d'enquête voient le jour entre 2006 et 2011. Des demandes d'offres sont demandées en 2011 concernant la route du Burenoz partie sud. Le bureau Perret-Gentil étudie les offres.

En 2005, ce n'est plus avec le Département des travaux publics que se font les échanges de courrier, mais avec le Service de la mobilité. Ce dernier impose des nouvelles normes contraignantes.

Entre le mois de décembre 2005 et le mois de janvier 2006, plusieurs oppositions à la création d'un ralentisseur voient le jour. Divers courriers entre la Commune et les opposants permettent de trouver un accord et évite un recours au TF.

En août 2006, le Service des routes donne son approbation. Les différents services cantonaux ont été dûment consultés; et en 2011, soudainement, le Service des routes n'approuve plus le dossier et le remanie en décembre de la même année.

En résumé : le ralentisseur Burenoz-Rouvène a été accepté par le CC au mois de mars 2006 et celui de Burenoz sud au mois de mai 2011.

Il aura fallu dix ans pour réaliser celui de Rouvène et moins d'une année pour celui de Burenoz sud.

La CG salue la ténacité et la volonté de la Municipalité. Elle n'abandonne pas quand il s'agit de la sécurité et du bien-être de ses concitoyens.

3. Passage à pied entre le chemin des Gottes et la route de la Louche

La mise à l'enquête de la servitude publique de passage à pied entre le chemin des Gottes et la route de la Louche est en fait la modification et l'extension d'une servitude privée concernant 2 parcelles contiguës situées entre la route de la Louche et le chemin des Gottes.

En 2007, les copropriétaires de la parcelle amont jouxtant le chemin des Gottes ont émis le désir de créer le passage selon la servitude privée par la parcelle aval jouxtant la route de la Louche. En été 2008, après avoir obtenu l'aval de l'inspecteur des forêts, ils ont sollicité la Municipalité pour les soutenir dans leur démarche. Finalement, après plusieurs discussions et courriers, les copropriétaires ont décidé, en avril 2011, de demander à la Municipalité de modifier le statut de cette servitude en la passant du statut de privée à publique, d'en adapter le tracé et de prendre en charge la construction puis l'entretien du sentier.

Ce sentier complète le passage créé entre le Chemin des Gottes et le Signal de Belmont par le chemin des Dailles. Il présente un réel besoin pour l'ensemble des habitants du quartier et pour la population en général. Forte de cette constatation, la Municipalité a accepté la demande des copropriétaires.

Après avoir obtenu l'accord des services cantonaux concernés et de tous les propriétaires et copropriétaires, le nouveau tracé et le changement de statut ont été mis à l'enquête publique en juin-juillet 2012. Cette enquête n'a fait l'objet d'aucune remarque ou opposition.

Toutes les conditions étant réunies, la Municipalité a demandé au Conseil communal par le préavis 05/2012 du 16 juillet 2012 d'autoriser la Municipalité à effectuer les démarches nécessaires à l'inscription de la servitude publique au registre foncier. Le préavis a été accepté et le coût de finalisation du sentier a été, comme prévu, porté au budget 2013 (compte 3142.01 Frais d'entretien des chemins pédestres totalisant CHF 26'000.00).

Les formalités d'inscription de la servitude publique sont maintenant terminées. Les travaux de réalisation du cheminement piétonnier dont le coût était évalué à moins de CHF 50'000.00 peuvent être réalisés.

ETUDE DU RAPPORT DE GESTION 2012

Administration Générale – Personnel – Finances – TL – Lausanne Région

Taxe de séjour

La commission de gestion apprécie la diligence avec laquelle la Municipalité poursuit ses contrôles administratifs pour déterminer le statut réel des personnes inscrites à Belmont en résidence secondaire. Ces contrôles sont réalisés notamment grâce à leur consommation d'eau et d'électricité.

Carte journalière « Commune »

Les cartes journalières rencontraient un vif succès parmi les Cancoires. Malheureusement, la CG doit constater que cette prestation a été suspendue à la fin

du mois de février 2013. En effet, l'important déficit budgété a contraint la Municipalité à renoncer à cette offre. Nous le regrettons vivement.

Informatique (extrait du rapport du BIP, Bureau Informatique Pully)

Le Service informatique a poursuivi sa réorganisation initiée en 2011. Ceci a notamment permis de traiter les pourriels (spams) de façon plus efficace grâce à l'amélioration des préfiltres et également de les diminuer. La proportion était de 75,6% en 2009, 65,5% en 2010, 45,4% en 2011, et elle descend à 37,7% en 2012.

Gestion des ressources humaines

Nos deux RH : Mlle Fogoz et M. Ruby ont procédé à un audit du personnel des Services extérieurs et de conciergerie. Cet audit a permis de connaître les éventuels problèmes, manque parfois de communication et de collaboration entre les différents acteurs, mais aussi les satisfactions de travailler ensemble. Dès lors, une séance de « mise en route » a été instaurée, afin de permettre la répartition des tâches et la transmission des informations entre les différents services.

Formation continue

La CG constatait avec satisfaction dans son rapport de gestion 2011 que la Municipalité encourage la formation continue de son personnel, s'assurant ainsi de disposer d'employés au courant des évolutions dans leurs secteurs d'activité respectifs.

A ce jour, la CG relève que les heures consacrées à la formation professionnelle ou continue ont explosé. En effet, elles passent de 18 à 96 jours, dont 32 de formation proprement dite.

Toutefois, la CG est consciente de l'importance et de la pertinence de toutes ces formations. Car, à l'heure actuelle, les réglementations, nouvelles ordonnances et autres modifications de la loi, obligent à se tenir constamment compétitifs et performants dans tous les domaines.

Mutations

En 2011, le rapport de gestion mentionnait que nous reparlerions de Mlle Tschibold en 2012. C'est effectivement le cas. La CG est heureuse d'apprendre que cette dernière fait à nouveau partie de l'équipe technique, car elle est une personne extrêmement compétente et polyvalente. Bravo Jessica!

Transports publics

La ligne 49 a été inaugurée le 9 décembre 2012! La CG est ravie d'apprendre que le succès de cette liaison est réel et en constante progression.

Lausanne Région et PALM

Grâce à sa participation à de nombreux organes décisionnels régionaux, notre Syndic Gustave Muheim peut relayer les desiderata de notre population et tenir constamment au courant ses collègues qui nous représentent auprès d'autres organismes régionaux.

Pour la première fois, les projets phares de mobilité ont été présentés au grand public lors du Comptoir Suisse 2012. La CG relève que Lausanne Région a participé à l'organisation et au financement des espaces PALM : travaux de réaménagement des gares, des métros, des bus à haut niveau de service et du M3.

Notons également, que Lausanne Région contribue à atteindre des objectifs fixés par la LADE (Loi sur l'appui au développement économique du canton de Vaud).

Jeunes et adolescents

La CG est heureuse d'apprendre qu'un site web existe : www.kiftontaf.ch, qui vient d'être revu pour suivre l'évolution du système scolaire et formatif du canton de Vaud. Ce site permet aux jeunes et à leurs parents d'obtenir des informations concernant les problèmes liés au passage de l'école à la vie active.

Domaines – Bâtiments communaux – Forêts - Vignes – PPP (Police, Pompiers, Protection civile)

Auberge communale

La CG salue la remise en exploitation de l'auberge et l'efficacité de tous les acteurs ayant mené à bien ce chantier.

Elle remercie les nouveaux tenanciers pour leur accueil, pour la qualité de leur cuisine et leur souhaite plein succès.

Elle les encourage à rester à l'écoute de la population et à s'adapter si possible à ses besoins.

Grande Salle

L'important investissement consacré à ce bâtiment, répond avec succès aux nombreux besoins des habitants et des sociétés locales.

La CG déplore néanmoins que lors de certaines manifestations, le manque de places de parc disponibles à proximité du bâtiment décourage les gens à s'y rendre.

Espace Cancoires

La Société des Jeunes ayant cessé ses activités, l'appartement ainsi libéré a trouvé rapidement preneur.

La CG constate néanmoins que les jeunes de Belmont, encore en âge de scolarité se réunissent volontiers autour du Collège, sur les aires de jeux avec un ballon de basket ou de foot. Elle est d'avis qu'il est important de conserver et d'aménager des espaces conviviaux favorisant ces activités.

Forêts

La CG salue le sérieux avec lequel est effectuée la gestion de nos forêts :

- Par une actualisation des informations sur la meilleure manière d'exploiter ces ressources.
- En décidant d'utiliser le bois pour le futur chauffage à plaquettes, ce bois pouvant de surcroît être déchiqueté dans la région.

Vignes

Saluons le succès de notre vigneron Gilbert Fischer qui une nouvelle fois a obtenu le label « Lauriers d'Or Terravin » pour deux crus 2012.

Police intercommunale de Pully - Paudex - Savigny et Belmont

Après la première année d'existence de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois », nous pouvons déjà constater la visibilité de la police dans notre commune : plus de patrouilles, plus de contrôles.

Lors du dernier conseil communal du 25 avril à la grande salle, nous avons pu faire la connaissance du Sgt Jean-François Pilloud, notre agent de proximité pour Belmont. Il est présent notamment à la sortie des classes. Espérons que sa présence ait un effet dissuasif sur le comportement inadapté de certain(e)s automobilistes durant les heures d'affluence et qu'elle garantisse davantage de sécurité à nos élèves.

Taxis

Notre commune a la chance de bénéficier d'un service de taxi. Rappelons aussi que des taxibus circulent, de minuit à 1h30 du matin, sur appel, de Lausanne à Belmont lorsque les bus réguliers ont terminé leur service. Les détenteurs d'un abonnement TL mobilis ou d'un titre de transport valable doivent s'acquitter de la modeste somme de Fr. 4.00 pour ce transport.

Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)

Le SDIS mérite tous nos encouragements puisque malgré des effectifs réduits, ce service continue à fonctionner efficacement.

Ecoles – Œuvres sociales – Affaires culturelles

Ecoles primaires

Depuis le 1^{er} avril 2012, la direction de l'établissement primaire de Pully, Paudex, Belmont est assurée par Monsieur Philippe Jacot en collaboration avec trois doyennes. Ils forment le Conseil de Direction. La CG leur souhaite plein succès.

Courant 2012 les spécialistes de la Prévention routière ont visité 35 classes (enfantines, primaires 1-2) de l'arrondissement scolaire pour les sensibiliser aux dangers liés aux comportements à adopter. La CG se réjouit des visites de la police dans toutes les classes des années obligatoires pour leur inculquer la prévention en général (circulation, délits, incivilité, etc.).

Noël

La CG est ravie de constater que les Fêtes de Noël impliquent à nouveau les élèves de la commune, notamment avec un spectacle présenté lors du Noël des Aînés.

Le sport

De nombreux sports facultatifs sont organisés en collaboration avec l'établissement secondaire. Il est à noter que ces sports facultatifs rencontrent un vif succès.

Personnel - Effectifs des élèves

En 2012, ce sont 22 enseignants et enseignantes des cycles enfantines et primaires qui se sont occupés de notre relève villageoise, soit 225 élèves répartis en 12 classes, représentant environ 23% du regroupement Pully, Paudex, Belmont.

Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE)

La CG constate une excellente collaboration entre les différentes UAPE du réseau PPBL (Pully-Paudex-Belmont-Lutry), ce qui a permis de restreindre les coûts pendant la période d'été.

Nous constatons une croissance régulière de fréquentation (+129% par rapport à 2008) passant de 34 à 78 enfants jusqu'à 10 ans et de plus en plus d'enfants fréquentent l'UAPE entre 4 et 5 jours de la semaine (60%).

Ecoles secondaires de Pully

Monsieur Sébastien Fague a succédé à Monsieur J.-M. Corbaz au 1^{er} novembre à la direction de l'établissement secondaire de Pully. Avec l'aide de 5 doyen(nes), ils forment le Conseil de direction. La CG leur souhaite également plein succès.

Effectif

212 élèves sur 1209 viennent de Belmont, soit 17.5% de l'effectif total.

Agrandissement du collège

Les travaux d'agrandissement du collège suivent leur cours. Frédéric Zurcher, délégué de la CG, s'est rendu à deux visites des travaux organisées par le bureau technique.

La première visite, sous un épais manteau neigeux, avait pour objectif de nous montrer un prototype de structure en béton. Nous avons constaté une qualité excellente de ce dernier. Les travaux avancent conformément au planning.

Lors de la deuxième, le 15 avril, nous avons pu découvrir les nouvelles baies vitrées qui vont venir habiller l'édifice. Une structure de deux vitrages à régulation thermique entre lesquels pourront se déployer des rideaux donnant un aspect « cosy » au bâtiment. En ce moment, compte tenu d'un hiver particulièrement rigoureux, les travaux ont un mois de retard, mais ne remettent pas en cause la rentrée scolaire 2014.

Prévoyance et aide sociale

La CG apprécie particulièrement la prise en charge des frais de transports de loisirs des personnes à mobilité réduite.

Accueil de la petite enfance

La structure d'accueil familial de jour (AFJ) a pour but de proposer aux parents qui travaillent, des places d'accueil pour des enfants de 4 mois à 12 ans, auprès d'accueillantes en milieu familial (AMF).

Au 31.12.2012, Belmont compte 2 AMF. La structure AFJ est toujours en manque d'AMF. Quid de l'avenir si la tendance croissante de demandes continue ?

Dans l'ensemble du réseau PPBL, le nombre d'heures d'accueil a augmenté d'environ 36% entre 2009 et 2012 avec le même nombre d'AMF, soit 27 pour l'ensemble du réseau.

A fin décembre 2012, 23 enfants sont accueillis en mode familial à Belmont. Il y en a eu jusqu'à 30. En liste d'attente, il y a 5 familles qui recherchent une solution.

Lieux d'accueil de la petite enfance à Belmont - Centre de vie enfantine « Les Moussaillons »

Le secteur nursery affiche quasiment complet dès l'ouverture. En 2012, les trotteurs et les grands ont suivi le même chemin. Hormis les mercredis et vendredis après-midi, tous les autres jours de la semaine sont presque remplis.

Taux d'occupation :

Nursery : 84.83%

Trotteurs : 86.63%

Grands : 76.29%

Un seul enfant hors réseau a été accueilli après approbation de la Municipalité. Pour ce cas, les parents paient le tarif maximum de CHF 120.- / jour.

La CG se réjouit de constater que les lieux d'accueil sont gérés dans l'objectif d'occupation maximum et ceci avec toujours plus de succès.

Affaires culturelles

Pas moins de 24 activités ont été organisées courant 2012 afin de rassembler et distraire nos habitants. Tout ceci par diverses sociétés et associations locales de notre village. La CG profite du présent rapport pour leur adresser « Un grand merci et bravo à elles ».

En conclusion :

Notre commune, où il fait bon vivre, ne cesse de croître. Il est une évidence que la gestion des structures d'accueils, les écoles, les sociétés locales jouent un rôle prépondérant dans l'attrait pour Belmont. Visionnaire et anticipatrice, notre Municipalité l'est. Des projets tels que l'agrandissement du collège et les moyens mis à disposition le prouvent. La CG tient à les en féliciter.

Services industriels – Travaux publics – Assainissement et environnement – Espaces verts

Vélos électriques

Après un léger fléchissement en 2010 et 2011, ce sont 17 habitants qui ont bénéficié d'une aide financière à l'achat d'un vélo électrique en 2012. A fin 2012, 52 cancoires avaient profité de cette aide depuis 2009.

Eclairage public

Le réseau d'éclairage public commence à se faire vieux et un plan directeur de l'éclairage a été lancé afin d'optimiser son renouvellement. La CG se réjouit de cette initiative.

Rattrapage OIBT (Ordonnance sur les Installations à Basse Tension)

Le développement de l'application utilisée par Romande Energie dans le cadre du projet OIBT 2 mené en collaboration entre Lausanne, SIE et Romande Energie va permettre de faciliter le suivi des contrôles périodiques et sporadiques ainsi que celui des avis d'installation liés aux transformations et nouvelles constructions.

Collaboration des S.I. Pully – Paudex – Belmont

Suite au départ du responsable du Service des eaux de Belmont, la collaboration a été étendue aux activités très techniques nécessitant l'intervention du Service des eaux de Pully.

Service des eaux

Comme relevé ci-dessus le départ du responsable du Service des eaux n'a pas entraîné de grands bouleversements, les activités courantes ayant pu être réparties entre le personnel du Service de l'électricité et des Services extérieurs qui peuvent, si nécessaire, faire appel aux compétences pulliérans.

SIGIP (Système d'information Géographique Intercommunal de Pully)

La mise en place de ce site va faciliter le travail des employés communaux et des entreprises extérieures qui auront un cadastre souterrain à jour avant d'effectuer des travaux sur les domaines public ou privé.

Station de pompage de la Mouette

Suite aux divers travaux réalisés pour sécuriser notre approvisionnement en eau, nous disposons de deux points d'alimentation distincts. La CG relève notamment que la modernisation de la prise d'eau au niveau de la station de pompage de la Mouette a permis de réduire la consommation d'électricité des réservoirs.

Chemin du Courtillet

La CG relève l'opportunité saisie d'aménager des places de parc sur la banquette sise en amont du chemin. Ces places pourront être mises à disposition lors de manifestations ou lors de circonstances exceptionnelles.

Entretien du réseau routier

Les derniers hivers ont mis à rude épreuve notre réseau routier. Toutefois, il suffit de circuler au-delà de nos limites pour se rendre compte que les surfaçages de trop faible épaisseur sont fortement dégradés. En ce qui concerne notre Commune, il semble que de ne pas avoir lésiné sur l'épaisseur des revêtements a limité ce phénomène sur nos routes et chemins.

Déchets urbains

Il sera intéressant de voir l'évolution des quantités des différents déchets produits par notre population suite à l'entrée en vigueur du concept vaudois de la taxe au sac. Espérons que les nouveaux règlements, notamment celui de Lausanne qui a généré de nombreux mécontentements ainsi que de nombreux articles dans la presse,

permettront à notre population de réagir de manière positive à cette nouvelle réglementation.

Epuration des eaux - STEP

La CG relève avec satisfaction que les charges totales nettes de la STEP de Pully, en Fr. par équivalent-habitant raccordé, se sont réduites de moitié entre 2003 et 2009/2010 et semblent continuer à diminuer.

L'étude de la possibilité de renvoyer les eaux usées de la STEP de Pully sur la STEP de Vidy a permis de vérifier que cela n'est pas une utopie. Il y a maintenant lieu d'attendre l'évolution du traitement des nanoparticules qui pourrait fortement influencer le choix définitif entre la réhabilitation de la STEP de Pully ou leur traitement à la STEP de Vidy.

Aménagement et Gestion du Territoire (Police des constructions et Urbanisme) – Temples et cultes

Service technique

Le nombre de communications par téléphone, courriels, courriers et passages aux guichets a augmenté d'environ 20%.

Police des constructions

La CG a pris note des quelques chiffres suivants :

1. permis de construire
 - délivrés : 53, contre 42 en 2011
 - taxes facturées : Fr. 34'693.45 contre Fr. 33'053.20 en 2011
2. permis d'habiter/d'utiliser
 - délivrés : 46, contre 17 en 2011
 - taxes facturées : Fr. 5'992.25 contre Fr. 268.- en 2011
3. acomptes de 80% sur les taxes d'introduction (eau, égouts, électricité) lors de l'établissement des permis de construire
 - Fr. 238'961.75, contre Fr. 176'671.35 en 2011
4. soldes des taxes de raccordement après taxation ECA définitive
 - Fr. 356'222.05 (dont environ Fr. 192'400.-- uniquement pour le PQ Burenos-Malavaux), contre seulement Fr. 4'056.60 pour 2011
5. enquêtes publiques
 - 14 en 2012, contre 15 en 2011

Dans le cadre de la surveillance des chantiers, il faut relever que M. Gamboni, surveillant de la sécurité, suit annuellement des cours de remise à niveau et de perfectionnement qui lui permettent d'assurer que les échafaudages posés dans la commune sont conformes aux normes. M. Gamboni est également habilité à dénoncer à la SUVA les éventuels manquements graves, ce qui heureusement ne s'est pas produit en 2012.

Concernant la carte des dangers naturels, dont les travaux d'établissement se sont poursuivis tout au long de l'année, la CG prend note que le service cantonal responsable ne parvient pas à faire face au contrôle de la masse des données

transmises, et qu'une séance qui devait avoir lieu en octobre 2012 a été reportée *sine die*.

Urbanisme

Pour rappel, les deux instances qui épaulent la Municipalité en matière d'urbanisme sont la CCU, émanation du Conseil communal, et la CMU (Commission municipale d'urbanisme). Cette dernière est composée d'un architecte, d'un urbaniste et d'un géomètre. Elle est nommée par la Municipalité.

En ce qui a trait aux énergies renouvelables, et plus particulièrement aux panneaux solaires, la CG note que le feu vert de la CCU n'est plus demandé par la Municipalité pour autoriser la pose de tels panneaux. Cette façon de faire a été approuvée pleinement par la CCU qui continue toutefois à être consultée pour les cas se situant dans la zone du Bourg.

C'est en application de ce principe que la CCU a été consultée en 2012 au sujet de la 2ème enquête publique d'un projet de construction de deux bâtiments contigus dans la zone du Bourg. Ce nouveau projet tenait compte des principaux reproches exprimés par les opposants en 2011. Malgré cela, la 2ème enquête publique entraîna encore 43 oppositions.

Le rapport de la CCU encouragea la Municipalité à délivrer le permis de construire. Appuyée par le rapport également positif de la CMU, la Municipalité délivra alors le permis, ce qui entraîna un nouveau recours de certains opposants auprès de la CDAP (Cour de droit administratif et public). Finalement, les opposants et le promoteur sont arrivés à un accord à l'amiable et le permis de construire est maintenant exécutoire.

PALM / SDEL / PDR

La CG remarque que la Commune est, par la force des choses, engagée sur plusieurs fronts - intercommunal et cantonal - ce qui a généré les coûts suivants en 2012 :

- | | |
|---|---------------|
| • PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges) | Fr. 6'367.70 |
| • SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois) | Fr. 24'438.90 |
| • PDR (Plan Directeur Régional) | Fr. 2'613.00 |

La CG relève que le PDR a été exigé par le Service du Développement du Territoire pour faire le lien entre le Plan Directeur Cantonal et les plans directeurs communaux. La CG se demande si cette profusion de commissions, sous-commissions, groupes de travail, etc. est vraiment nécessaire, au regard des coûts supplémentaires et du surcroît de travail que cela exige de nos édiles pour y participer.

Temples et cultes

Peu de choses à relever, si ce n'est que le Service cantonal de l'environnement et de l'énergie, après treize mois de réflexion (!) a tout de même fini par autoriser le maintien du chauffage électrique dans le temple de Belmont.

Au niveau de la Paroisse protestante Belmont-Lutry, signalons que sa relative indépendance a cessé fin 2012, puisqu'elle fait partie depuis le 1er janvier 2013 de la

nouvelle Région Lavaux, qui comprend, outre notre paroisse, celles de St-Saphorin, Savigny-Forel, Villette et Pully-Paudex.

Concernant la Paroisse catholique, la CG relève que la Municipalité est toujours en attente de nouvelles au sujet des travaux lourds qui devraient être entrepris dans l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Chailly. Les coûts sont estimés à CHF 870'000.00, dont CHF 200'000.00 seront à la charge de Belmont.

CONCLUSIONS ET DECHARGE

La CG, unanime, remercie la Municipalité de la disponibilité dont elle a fait preuve et lui sait gré de la présentation claire des très nombreuses tâches et activités qu'elle a accomplies au cours de l'exercice 2012.

La CG vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le Rapport de gestion et de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2012.

Belmont-sur-Lausanne, le 28 mai 2013

Pour la Commission de Gestion :

Jean-Pierre Chapalay, Président

Véronique Rodondi

Marina de Watteville

Christian Marrel

Frédéric Zurcher